

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

73/162

Objet

Rachat des terrains de
la S.A.S.C. à la SEMAR-
ROYAN-SAINTONGE.

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

SOUS-PREFECTURE
10 DEC 1973
ROCHEFORT

L'An mil neuf cent soixante treize

le 23 novembre

à 10 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. TETARD Guy

Etaient présents : MM. TETARD, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, STIPAL, BUCHET, DUFOUR, COLLE, NAULIN, LARGETEAU, DOIREAU, RIVIERE, DOMECCQ, BERLAND, DELAIR, BOUTET, BOUCHET.

formant la majorité des membres en exercice

Représentés : MM. Colonel LACHAUD par Me DUFOUR
Me TAP par M. LARGETEAU

Absents : MM. BARDE, MONTRON, BROTEAU, BARRIERE,
Mme BIDEAU, Mme FAVIERE

Excusés: MM. de LIPKOWSKI, PAPEAU

M. Monsieur DELAIR a été élu Secrétaire.

Depuis plusieurs années, la 1ère tranche de la S.A.S.C. est équipée.

Par contre, la cadence de la commercialisation prévue au bilan prévisionnel ne s'est pas réalisée.

Enfin, en 1973, la dernière échéance des emprunts consentis arrive à échéance.

De ce fait, la situation financière est la suivante :

- Avances à court terme de
la SCET au 30 Juin 1973 1 240 000

A déduire :

- Créances à encaisser au titre des contrats en cours	50 000	
	<u>1 180 000</u>	1 180 000
- Emprunt à rembourser le 25.11.73 (dernière échéance)	150 000	
- Frais financiers correspondants ..	5 000	
- Frais financiers sur court terme que consentira la SCET jusqu'au 31.12.73 (depuis le 30 Juin)	50 000	
- Dépenses à régler sur travaux engagés	11 000	
- Divers imprévus	<u>19 000</u>	

200 000

Prévision du déficit au 31.12.73 1 180 000

Arrondi à 1 400 000

SOUS-PREFECTURE ROCHEFORT
ARRIVÉE LE
31 JAN. 1974
DELIBERATION EXECUTOIRE
A-1. 45 du C.A.M.

DATE DE CONVOCATION

19 novembre 1973

DATE D'AFFICHAGE

19 Novembre 1973

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 16

Nombre de votants 18

C'est donc à ce montant que devrait s'élever la demande d'emprunt à long terme et c'est pour ce montant que les terrains de la S.A.S.C. désignés ci-dessous seraient cédés à la Ville.

- Terrains équipés	66 000 m2 environ
- Terrains partiellement équipés (terrassements effectués - tranche II ₁ du bilan prévisionnel)	30 000 m2 environ
- Terrains non équipés (tranche II ₂ du bilan prévisionnel)	18 000 m2 environ
	<u>114 000 m2 environ.</u>

Ne sont pas comptés dans ces surfaces les emprises de voiries et de passage de réseaux (voie ferrée).

Le mètre carré de terrains cessibles équipés ou pas revient donc à 9,30 F.

On peut aussi en déduire le prix, suivant le degré d'équipement :

- le m2 de terrain entièrement équipé :
16 F soit 66 000 à 16 F = 1 052 000
 - le m2 de terrain partiellement équipé :
5 F soit 60 000 à 5 F = 300 000
 - le m2 de terrain non équipé :
2 F soit 18 000 à 2 F = 36 000
- 1 108 000
Soit 1 400 000

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 22 Novembre 1971,

DECIDE :

- de procéder à l'acquisition des terrains de la S.A.S.C. à la SERRAS-ROYAN-SAINTONGE pour le prix global de 1 400 000 F (UN MILLION QUATRE CENT MILLE FRANCS)
- d'inscrire en recette et en dépense au Budget 1972 la somme de 1 400 000 et d'autoriser M. le Maire à rechercher l'emprunt d'un montant correspondant auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre M. les Membres présents.

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,


Guy FETARD

